Commune de Sillery

MODIFICATION N°1 DU PLU

Plan de zonage n°1/2

1:6 000

Transmission en sous-préfecture en annexe de la délibération du 27/03/2024 approuvant les dispositions de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Pour le Président,
La Vice-Présidente,

Nathalie MIRAVETE

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

APPROUVE LE : 27/01/2014
MODIFICATION N°1 LE : 27/03/2024

auddicé urbanisme
Agence Hauts-de-France · Agence Grand-Est · Agence Île-de-France · Agence Auvergne Massif-Central · Agence Val-de-Loire · Agence Seine-Normandie · Agence Bourgogne Franche-Comté · Agence Sud · Agence Belgique
auddice.com

Légende

Contexte :

- Surfaces en eau

Prescriptions réglementaires :

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Espace boisé classé à créer
- Elément naturel à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre commercial et artisanal de proximité
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Périmètre patrimonial
- Elément de patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

- UCa : Zone urbaine mixte à dominante habitat d'une densité renforcée
- UCb : Zone urbaine mixte à dominante habitat d'une densité moyenne
- UCc : Zone urbaine mixte à dominante habitat privilégiant une démarche d'éco-lotissement
- UE : Zone urbaine à dominante équipements publics ou d'intéret général
- UXa : Zone urbaine à dominante activités
- UXb : Zone urbaine à dominante activités
- UXc : Zone urbaine à dominante activités

- 1AUXa : Zone à urbaniser à dominante activités
- 1AUXb : Zone à urbaniser à dominante activités
- 1AUa : Zone à urbaniser mixte à dominante habitat
- 1AUb : Zone à urbaniser mixte à dominante habitat avec production d'au moins 10% de logements locatifs aidés ou accession sociale à la proprieté
- 2AU : Zone à urbaniser mixte à dominante habitat de réserve foncière

- Aa : Zone agricole qui prend en compte le PPRT et la proximité de l'aérodrome de Prunay
- Ab : Zone agricole

- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Zone naturelle et forestière qui correspond au périmetre rapproché du captage de Couraux et permettant un accueil limité d activités ouvertes au public
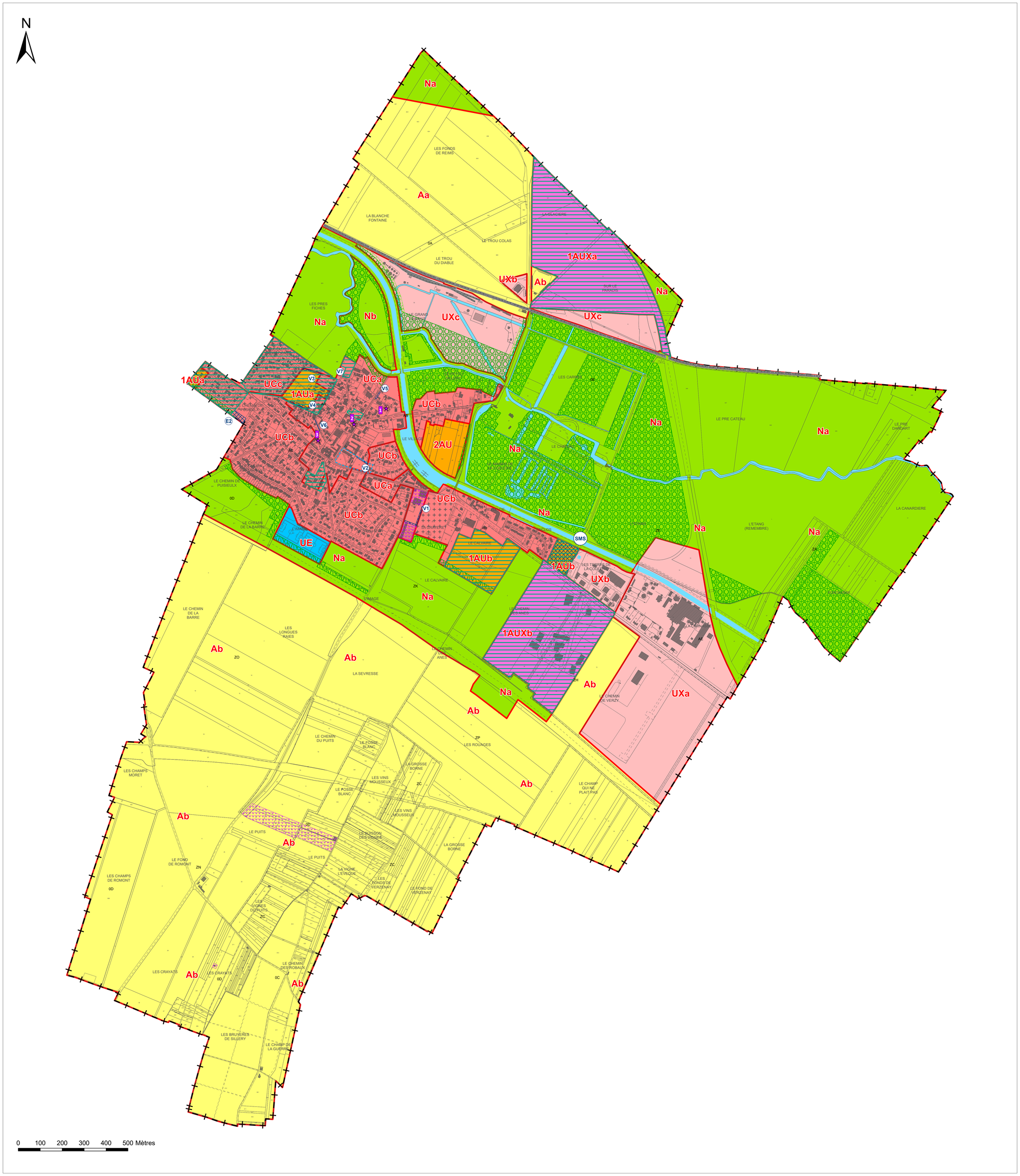
N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°V1	865 m²	Création de liaisons douces	Commune
ER n°V2	276 m²	Création de liaison piétonne	Commune
ER n°V3	610 m²	Elargissement de voirie et création de liaisons douces	Commune
ER n°V4	719 m²	Elargissement de voirie et création de liaisons douces	Commune
ER n°V5	192 m²	Aménagement de places de stationnement	Commune ou CU du Grand Reims
ER n°V6	61 m²	Elargissement du trottoir	CU du Grand Reims
~~ER n°E1~~	~~182 m²~~	~~Création d'un bâtiment public, d'aire de stationnement et élargissement de voirie.~~	~~Commune~~
ER n°E2	1784 m²	Extension du cimetière et création de liaisons douces	Commune
ER n°SMS	13463 m²	Programme de logement en vue de la réalisation de la mixité sociale (L123-2 du CU)	Organismes prévus à l'article L411-2 du Code de la Construction et de l'habitation et/ou Commune et/ou Reims Métropole
ER n°V7	94 m²	Elargissement de voirie et création de places de stationnement	Commune